

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 1^{er} mai 2018

Un supplément de 5 centimes pour le lait commercialisé!

La Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a déposé sa prise de position relative au train d'ordonnances agricoles 2018. Pour une économie laitière productive, l'accent doit maintenant être mis sur l'établissement de conditions qui offrent à la génération future des perspectives de production laitière économiquement durable. À cet effet, les ordonnances doivent prévoir des incitations qui, pour l'élevage, éliminent les inconvénients engendrés par la PA 14-17. Le surplus de travail dans le cadre des programmes SST et SRPA relatifs au bien-être animal doit être indemnisé en fonction de la charge supplémentaire encourue, et la base fourragère indigène doit être encouragée dans le programme PLVH. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil fédéral prendra enfin des mesures crédibles attestant de sa volonté de renforcer les atouts de l'agriculture.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

La FPSL exige que le train d'ordonnances agricoles 2018 apporte des améliorations substantielles à la loi actuelle sur l'agriculture, en faveur de la production laitière.

Rémunérer le travail supplémentaire à sa juste valeur

Les efforts de l'industrie laitière dans le sens d'une stratégie relative à la valeur ajoutée "lait suisse" doivent être soutenus par des mesures d'accompagnement. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à adapter les programmes d'élevage et d'affouragement.

- **Les contributions octroyées pour les vaches laitières inscrites aux programmes SST et SRPA doivent être augmentées. La contribution supplémentaire proposée pour la mise au pâturage devrait également être versée pour les vaches laitières.** En effet, elles induisent une charge supplémentaire par rapport aux autres animaux, car, du fait de la traite, elles doivent être rentrées et sorties.
- **La contribution PLVH doit aussi être augmentée. Il faut remédier aux défauts du programme.** Pour la FPSL, il est essentiel de renforcer la base fourragère indigène. De nombreux cercles sont d'ailleurs politiquement favorables à l'introduction d'une limitation aux fourrages de base indigènes dans le cadre du programme PLVH. Il convient cependant de ne pas restreindre la coopération régionale. C'est pourquoi la FPSL rejette toute limitation aux fourrages produits sur l'exploitation. La PLVH doit devenir un programme de fourrage grossier basé en premier lieu sur les ressources locales.

Les moyens investis pour soutenir le prix du lait doivent aller entièrement au lait!

La FPSL soutient les modifications proposées concernant la réaffectation des contributions actuelles à l'exportation liées à la loi chocolatière. Le Conseil fédéral concrétise ainsi les décisions prises par le Parlement en vue d'assurer le respect des règles de l'OMC et complète le cadre de politique agricole applicable à la production laitière en Suisse avec un nouvel instrument important.

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

La FPSL demande par contre que le nouveau **supplément pour le lait commercialisé** soit porté à **5 centimes par kilo de lait**. Il serait inacceptable que les producteurs de lait soient privés de fonds auxquels ils ont droit!

Maintenir la protection douanière

La proposition qui consisterait à l'avenir à faire approuver par les douanes les demandes relatives au trafic de perfectionnement en ne faisant qu'informer la branche n'est pas conforme aux exigences légales. Une telle modification réduirait à néant les efforts de protection à la frontière. La FPSL demande que le lait produit en Suisse continue d'avoir la priorité.

Promouvoir la responsabilité individuelle lors des contrôles dans les exploitations

La réduction annoncée de la charge administrative pour les agriculteurs n'est en réalité mise en œuvre que de façon marginale, celle-ci étant même encore accrue par de nouveaux programmes touchant aux ressources. Dans le cadre du projet de "simplification administrative", il a été souligné qu'on s'appuierait davantage sur les bonnes pratiques agricoles que sur des réglementations détaillées. Cela signifie que, lors des contrôles, une plus grande confiance doit être témoignée aux agriculteurs et qu'ils doivent assumer une responsabilité individuelle plus importante.

La FPSL attend des autorités qu'elles mettent en œuvre ses propositions.

À partir du vendredi 4 mai la prise de position de la FPSL sera disponible sur www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/politique/prises-de-position.html.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL

079 285 51 01

Thomas Reinhard, chef de projet FPSL

031 359 54 82

4272 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

